



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 111823

Texte de la question

M. Patrice Calmédjane attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les transports liés au Grand Paris. Le débat public sur le schéma du métro automatique du Grand Paris est terminé. La desserte à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle est toujours en question. Actuellement, le CDG Express (gare de l'Est-Roissy direct) est le seul projet porté par le Gouvernement. En parallèle, la RATP a avancé un projet concurrent avec un nouveau RER direct entre Roissy et la gare du Nord. Il lui demande de lui donner de plus amples éléments sur ce sujet qui concerne la desserte de l'aéroport de Roissy mais aussi de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

L'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle est actuellement desservi par le RER B, au niveau des gares CDG 1 et CDG 2. Les dessertes de l'aéroport ainsi que du nord du département de la Seine-Saint-Denis ne bénéficient actuellement pas d'un niveau de service en adéquation avec la demande. Du fait de l'absence de cadencement des circulations entre la gare du Nord et l'aéroport ainsi que de la nature mixte des liaisons, directes ou comportant des arrêts intermédiaires, les usagers quotidiens ainsi que les passagers du transport aérien, utilisateurs ponctuels, voient leur trajet sur cette ligne être fréquemment perturbé. Cependant, à la fin de l'année 2012, le RER B au nord connaîtra un net progrès dû à l'amélioration du schéma de desserte. En effet, il fait l'objet actuellement d'un programme de modernisation, qui a pour objectif général d'améliorer les conditions de transport des voyageurs. Ces travaux simplifieront et renforceront la desserte de la Seine-Saint-Denis grâce à des trains omnibus, qui s'arrêteront donc à toutes les stations. Ainsi, en heure de pointe, un train partira toutes les trois minutes de la gare du Nord pour desservir alternativement l'aéroport CDG 2 et Mitry-Claye. Cette opération, dénommée RER B Nord+ évaluée à 280 Meuros, est financée au titre de l'actuel contrat de projets État-région ainsi que par le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Dans le même temps, le matériel roulant de l'actuel RER B fait actuellement l'objet d'une rénovation intégrale permettant ainsi d'améliorer le confort et la sécurité des voyageurs ainsi que la régularité du trafic. Cette rénovation est évaluée à 317 Meuros, financée à 50 % par le STIF et à 50 % par la RATP et la SNCF, au prorata de l'importance de leur parc respectif. À plus long terme, le réseau de transport du Grand Paris assurera également une desserte de l'aéroport ainsi que le nord de la Seine-Saint-Denis. Ce réseau, élément central d'un programme global de transport collectif de 35 Mdeuros d'ici 2025, aura pour objectif de rendre à Paris sa dimension de ville mondiale. La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a été adoptée en ce sens. Elle prévoit la réalisation d'une rocade par métro automatique et la création de la Société du Grand Paris, établissement public qui est chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le 26 janvier 2011, l'État et la région Île-de-France ont conclu un accord sur la mise en oeuvre d'un projet unique de rocade par métro automatique, répondant ainsi aux souhaits exprimés par les Franciliens lors du débat public durant le dernier trimestre 2010. Ce projet de réseau de transport du Grand Paris, estimé à 20,5 Mdeuros, offrira aux Franciliens un moyen de transport structurant et maillé. Le 26 mai 2011, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a arrêté le schéma d'ensemble de ce projet, conforme à l'accord passé avec la région. Ce réseau de transport, long d'environ 160 km et qui comportera plus de soixante gares,

se compose de trois lignes automatiques qui desserviront notamment les trois aéroports parisiens, les futurs clusters d'Île-de-France ainsi que le centre de Paris en empruntant la « ligne bleue », prolongement de l'actuelle ligne 14. S'agissant plus précisément de la desserte de l'aéroport de Roissy et de la Seine-Saint-Denis, elle sera assurée par la ligne principale, la « ligne rouge », longue de 95 km qui reliera Le Bourget - Villejuif - La Défense - Pleyel - Roissy. Ce schéma de desserte de l'aéroport offrira donc à ses futurs usagers une liaison directe entre l'aéroport et le site de La Défense. Entre l'aéroport et le centre de Paris, un changement sera nécessaire à Pleyel afin d'emprunter la « ligne bleue ». La « ligne rouge » desservira quatorze gares en Seine-Saint-Denis assurant ainsi un maillage avec le réseau existant. La réalisation du RER B Nord + et, à moyen terme, du réseau du Grand Paris, qui amélioreront le quotidien des Franciliens, sont néanmoins complémentaires d'une liaison ferroviaire dédiée aux passagers du transport aérien, directe et sans arrêt depuis le coeur de l'agglomération jusqu'à l'aéroport international de Roissy - Charles de Gaulle, que constitue le projet CDG Express. Ce projet, qui a été déclaré d'utilité publique le 19 décembre 2008, répond à de multiples enjeux dont, notamment, celui d'améliorer la desserte de l'aéroport CDG depuis Paris et de participer, à cet égard, à l'attractivité économique et commerciale de la capitale et de sa région tout en redonnant à la ligne RER B sa vocation de transport collectif urbain. Au printemps 2011, la RATP a parallèlement présenté une contribution à la réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'aéroport de Roissy. Cette proposition, qui prévoit notamment une desserte depuis la gare du Nord, doit être étudiée précisément avec la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) compte tenu des contraintes déjà identifiées sur la saturation de la gare. Son intérêt doit également être apprécié au regard des possibles délais qu'un nouveau projet de ce type serait susceptible d'entraîner en raison de ses différences de caractéristiques avec le projet issu du débat public de CDG Express.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111823

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6447

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10795